REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI ADULTES AIGLON
DIMANCHE 22 NOVEMBRE de 8:00 à 22:00 à l'IMS

Autorisation :

Règlement particulier : DD, DH, DM / Palais des sports du Lamentin le 22 NOVEMBRE 2026
Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD

1- Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBad. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points. **Ouvert aux joueurs minimes à vétérans**.

2- Tout participant doit être en règle avec la FFBad/sa Ligue et ne devra pas faire l'objet d'une suspension et doit être en mesure de prouver son identité et respecter les mesures sanitaires en vigueur.

3- Le juge arbitre est Cyrille BERTON. Il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
Le GEO Fréderic PEYRARD.

4- Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour 1 tableau et 20€ pour 2.

5- Les inscriptions se font exclusivement (individuellement ou par le club) en ligne sur le portail BADNET à l'adresse suivante :
https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=????
Les convocations ne seront pas envoyées individuellement, mais seront à disposition sur le portail BADNET le vendredi 20 novembre 2026.

6- La date limite d'inscription est le mercredi 18 novembre à midi. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à la date d'inscription par mail.

7- Tous les joueurs pourront s'inscrire sur 1 tableau ou 2 tableaux.
Un double dame peut intégrer le tableau masculin si elle en fait la demande.
Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire «en recherche».

8- Les joueurs/paires seront placées en fonction de leur CPPH (à la date du tirage au sort) dans des tableaux homogènes de 3 à 16 joueurs/paires max (**le comité d'organisation se réserve le droit de 2 wild-cards par série**). Tous les tableaux débuteront en poule.

9- Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
Par exemple de **limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux**, de fusionner certaines séries ou de modifier les tableaux dans l'intérêt de la compétition, avec l'accord du JA.

10- L'ensemble des tableaux se déroulera **en poules** avec 2 sortants (dans la mesure du possible), puis en élimination directe.
Un tableau pourra se jouer en **poule unique de 4, 5, 6 ou 7** si le nombre d'inscrit est trop restreint.
Des tableaux consolantes sont prévus, faisant partie intégrante de la compétition.
Tout forfait volontaire y compris pour les consolantes peut entraîner des sanctions.

11- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

12- Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales ou éventuellement arbitrés par un arbitre officiel à la demande du Juge Arbitre.

13- Les volants seront à la charge des joueurs (RSL3).
Ils seront en vente sur les lieux de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.
Il y aura partage égal des volants du match entre les joueurs.

14- Les joueurs sont convoqués 60 minutes minimum avant leur premier match.
Sauf pour les joueurs jouant à 8h00 qui eux seront convoqué à 7h30

15- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

16- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.

17- Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation. Pendant les pauses réglementaires, **2 personnes licenciées à la FFBad sont autorisées à accéder au terrain pour coacher son joueur/paire**.

18- Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

19- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.

20- Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le Juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

21- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

22- Tout volant touchant le plafond sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.

23- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

24- Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

25- Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.

26- Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

27- Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (le mercredi 18 novembre à 15h) devra justifier directement sur son propre espace Myffbad en se rendant dans la rubrique Mon compte > Mes justificatifs.
Délai impératif : Le délai reste fixé à 5 jours maximum après le dernier jour de la compétition pour soumettre le document et éviter les sanctions sportives.

28- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

29- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents.

30

Le présent règlement sera affiché dans la salle. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.